

EXEMPLES DE RÉUSSITE ÇA FONCTIONNE !



Réunions de sensibilisation auprès des propriétaires de parcelles incultes :

► **CARQUEIRANNE** : actions de relance agricole au Canebas (novembre 2018)

🔗 **Résultats** : 26 propriétaires participants dont 12 intéressés pour une remise en culture de leur foncier, soit un total de 37 parcelles et de 9,7 ha.

🔗 **Acteurs** : filières agricoles, Collectivités, Chambre d'Agriculture du Var.

► **ST-MAXIMIN, POURRIÈRES, POURCIEUX, BRAS, ROUGIERS** : projets de création de Zones Agricoles Protégées (2017/2018)

🔗 **Résultats** : 185 propriétaires sensibilisés 26 ha de friches vendus ; 12 ha de friches loués

🔗 **Acteurs** : Collectivités, Safer, Chambre d'Agriculture du Var.

Animation foncière sur des terres en friche :

► **Pérenniser et développer le potentiel de production de la filière Figue de Solliès.**

Des actions d'animation foncière ont été réalisées sur 50 ha de terres incultes entre 2015 et 2017.

🔗 **Résultats** : 35 hectares de nouvelles plantations et 4 installations.

🔗 **Acteurs** : filières agricoles, Safer, Collectivités, Chambre d'Agriculture du Var.



Mise en Valeur des Terres Incultes

► **GONFARON** : procédure individuelle menée par un jeune viticulteur coopérateur sur 4 ha appartenant à 3 propriétaires.

🔗 **Résultats** : signature d'un bail rural sur 6 700m² classés en AOC Côtes de Provence et négociation engagée sur 2,5 hectares de foncier en Vins de Pays.

🔗 **Acteurs** : agriculteurs.

► **CAVE COOPÉRATIVE DU CANET D'AUDE (11)** : procédure, portée par 10 adhérents et agriculteurs sur 30 ha de terres incultes, soutenue par la cave coopérative et les communes concernées.

🔗 **Résultats** : 6 ans après, 20 ha en cours de plantation.

🔗 **Acteurs** : agriculteurs, cave coopérative, communes.

CONTACTS



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR

Urbanisme, Foncier, Accompagnement de projets

Mounia AKHAZANE
04 94 50 54 86 • agriculture@var.chambagri.fr



DDTM DU VAR

Mise en Valeur des Terres Incultes

Service Agriculture et Forêt
04 94 46 81 60 • 04 94 46 83 83
ddtm-saef@var.gouv.fr



SAFER PACA

Animation foncière, OPENFRICHEMAP

Direction Départementale Var
04 88 78 00 83 • dds83@safer-paca.com



DÉPARTEMENT DU VAR

Aménagement Foncier Agricole et Forestier,
Mise en Valeur des Terres Incultes

Loriane PAYANT
04 83 95 81 10 • lpayant@var.fr

PLAN DE CONQUÊTE ET RECONQUÊTE AGRICOLES

PLAN
"ANTI-FRICHE"
MOBILISEZ DES
OUTILS EFFICACES

POURQUOI LUTTER CONTRE LES FRICHES AGRICOLES ?

Composante fragile du territoire varois, l'espace agricole est soumis à de fortes pressions d'urbanisation, conduisant à une **rétenction foncière souvent spéculative**, à l'**abandon des terres et à leur inculture**, alors même que les filières manquent d'espace pour leur développement.

Agriculteurs, élus de collectivités et organismes agricoles, vous avez les moyens d'agir pour redynamiser cet espace et redonner de la valeur à des terres à potentiel.

3 principaux enjeux

- **Économique** : favoriser l'installation d'agriculteurs, le confortement des exploitations et le développement de l'économie agricole
- **Paysager** : maintenir des paysages de qualité
- **Environnemental** : lutter contre les risques naturels, prévenir les risques sanitaires et favoriser la biodiversité en évitant notamment la fermeture des milieux

2 préalables à actionner

- **Sécuriser le foncier agricole et inciter à la remise en culture**
Conditions de réussite : s'impliquer dans l'élaboration des documents d'urbanisme (réunion publique, association de la profession agricole ...) et mobiliser des outils plus sécurisants pour le foncier agricole tels que la Zone Agricole Protégée
- **Recenser le foncier inculte depuis plus de 3 ans*** pour avoir une vision exhaustive du foncier mobilisable et des secteurs d'intervention prioritaire. À titre d'exemple, l'outil OPENFRICHEMAP, développé par la Safer, est une application mobile gratuite qui permet à chacun de participer au recensement des friches (localisation, typologie...).

** Délai réglementaire identifié dans le Code Rural pour déclarer un espace en friche et déclencher le dispositif Mise en Valeur des Terres Incultes.*



Une friche est un espace agricole à l'abandon depuis plus de 3 ans.

VOUS ÊTES AGRICULTEUR

Vous souhaitez développer votre exploitation ou la créer ?

Les outils à mobiliser sont

✚ Échanges et cessions amiables

Procédure amiable qui permet aux propriétaires d'immeubles ruraux* d'échanger des terres de manière volontaire. Objectif : améliorer les conditions d'exploitation grâce à une réorganisation parcellaire, sans périmètre défini.

✚ Association Foncière Agricole (AFA)

Outil gagnant-gagnant permettant :
- aux propriétaires de voir leurs terres entretenues tout en percevant les loyers de la mise à disposition
- à un ou des exploitant(s) d'accéder plus facilement au foncier par le biais d'un seul interlocuteur (AFA) pour une multitude de parcelles.

✚ Mise en Valeur des Terres Incultes

Procédure réglementaire qui permet à toute personne physique ou morale, si la procédure amiable n'a pas fonctionné, de demander au Préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle inculte depuis plus de 3 ans (si non mise en valeur après mise en demeure).

✚ Mise sous surveillance SAFER

À votre demande, la SAFER active un dispositif d'alerte sur des parcelles identifiées. Vous êtes alors avertis de tout projet de vente en vue d'une éventuelle acquisition amiable ou préemption.

** terrains nus ou bâtiments ou parties de bâtiments situés en zone rurale.*

VOUS ÊTES UNE OPA*

Vous souhaitez soutenir les agriculteurs et favoriser l'installation des porteurs de projet ?

Les outils à mobiliser sont

✚ Réunions auprès des propriétaires de parcelles incultes

Objectif : sensibiliser les propriétaires à la remise en culture et les informer que des agriculteurs, en recherche de foncier, sont potentiellement intéressés par leurs terres.

✚ Accompagnement des exploitants portant une procédure de Mise en Valeur des Terres Incultes

Montage du dossier, soutien du pétitionnaire auprès du Préfet et du Département, appui technique...

** Organisation Professionnelle Agricole*

VOUS ÊTES ÉLU DE COLLECTIVITÉ

Vous voulez agir de façon offensive sur le foncier en friche et soutenir l'économie agricole de votre territoire ?

Vous pouvez agir de façon amiable

✚ Organiser des réunions de sensibilisation auprès des propriétaires de foncier inculte

Objectif : inciter les propriétaires à remettre en valeur leur foncier abandonné et les mettre en relation avec des porteurs de projets.

✚ Réaliser l'inventaire des Biens Vacants et Sans Maître

Objectif : récupérer des terres en déshérence afin de les louer ou de mettre en place des échanges fonciers amiables.

✚ Mettre en place un aménagement foncier amiable

Objectif : réaliser des échanges de terres de manière volontaire, dans un périmètre défini, en vue de restructurer le parcellaire et de remettre en valeur des parcelles incultes.

✚ Créer une ferme relais ou une ferme communale

Objectif : remobiliser du foncier public et dynamiser l'installation sur votre territoire.

Vous pouvez aussi intervenir de manière réglementaire

✚ Mobiliser l'outil Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental

Cet outil permet de restructurer le foncier agricole et instituer une nouvelle distribution des parcelles non bâties, morcelées et dispersées. Objectifs : constituer des propriétés rurales d'un seul tenant et améliorer les conditions d'exploitation agricole. Cette procédure s'impose à l'ensemble des propriétaires du périmètre validé.

✚ Déclencher la Mise en Valeur des Terres Incultes

Objectif : sur un périmètre défini, remettre en valeur des terres abandonnées depuis plus de 3 ans par le titulaire de leur droit d'exploitation ou par un tiers.

